

SEANCE du : 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 décembre 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU à partir de 19h10	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Rodolph THIBAudeau
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR à Jean-François MOREAU	Bérandère BAZANTAY à Yannick CHARRIER
Marie JARRY	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU, jusqu'à 19h10

Secrétaire de séance : Stéphanie FILLON, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques

**Modification de voirie par le Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Bressuire / Geay / Faye l'Abbesse**

Vu l'article L,121-17 du code rural et de la pêche maritime,

Vu l'article 2 de l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959,

Le 14 novembre dernier, Madame le Maire a reçu un courrier du Président de la commission communale d'aménagement foncier présentant son projet de créations, modifications et suppressions de voies communales, chemins ruraux et chemins de randonnées.

Cette demande entre dans le cadre de la nouvelle liaison routière entre la commune déléguée de Noitierre et l'hôpital Nord Deux-Sèvres.

**Aménagement Foncier Agricole et Forestier de
BRESSUIRE-GEAY-FAYE L'ABBESSE
Commune de BRESSUIRE****Modification de la voirie communale et rurale (article L121-17 du Code Rural)**

Etat des voies communales ou chemins ruraux supprimés			Etat des voies communales ou chemins ruraux modifiés ou créés		
N° du chemin	Longueur en ml	Emprise en m ²	N° du chemin	Longueur en ml	Emprise en m ²
1	498	4502	1	385	3934
TOTAL	498	4502	TOTAL	385	3934

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221215-DG_DEL_2022_232-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le projet de modification à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposées par la commission communale d'aménagement foncier ;
- **DE CREER** les chemins ruraux dont le détail figure au tableau joint ;
- **DE SUPPRIMER** les chemins ruraux dont le détail figure au tableau joint.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Stéphanie FILLON



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221215-DG_DEL_2022_232-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022